

**DÉLIBÉRATION N°DL20250163 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU MARDI 02 DÉCEMBRE 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/11/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 8 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANCON ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h42) ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 20h18, de 20h32 à 22h18) ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 18h45) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h20) ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 20h45) ; M. Jean-Marc LAVAL

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h42)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (de 20h18 à 20h32, et à partir de 22h18)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h45)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 18h43)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 23h20)

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 20h45)

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

Mme Geneviève MASSACRIER.

**ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL) - SERVICE D'ASSISTANCE À LA GESTION ENERGÉTIQUE (SAGE) - CONVENTION-CADRE**

**M. Bruno CHANGEAT** expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond poursuit sa démarche volontaire concernant l'aménagement durable et plus particulièrement la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV).

Pour ce faire, il convient de continuer à travailler, entre autres, sur l'optimisation des consommations énergétiques des bâtiments.

Il est donc proposé à la commune de renouveler son adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Énergétique (SAGE) du Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire (SIEL) qui va permettre notamment de réaliser des études ciblées sur les équipements les plus énergivores.

Les modalités d'intervention du SIEL sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération. Un programme des interventions à mener chaque année sera établi conjointement par les services de la commune de Saint-Chamond et du SIEL, pour un volume moyen de cinquante jours par an. Ce programme sera établi chaque fin d'année et ce pour l'année suivante.

L'adhésion à ce service est prise pour une période de six ans. Après cette période, la convention peut-être reconduite tacitement par période annuelle. A l'issue de la période initiale de six ans, la convention pourra être dénoncée.

Le montant de la contribution que la commune s'engage à verser annuellement au SIEL s'élève à 19 600 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions            Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle Service d'Assistance à la Gestion Énergétique (SAGE) du Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire (SIEL), ce pour une durée de six ans,
- **d'accepter** la contribution de la commune,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, où son représentant, à signer la convention-cadre correspondante et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget principal de la commune.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/12/2025



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne*